

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 16/07/2020



Crise sanitaire : l'ESI a réussi l'expérience de l'enseignement à distance

La crise sanitaire liée au COVID-19 a contraint l'ESI à mettre en place l'ensemble de ses enseignements en distanciel, via des classes virtuelles. La formation en alternance est la marque de fabrique de l'École Supérieure de l'Immobilier, à ce titre et grâce à leur entreprise d'accueil, les étudiants ont ainsi pu poursuivre leur alternance en télétravail pour la majorité d'entre eux, même pendant la période de confinement. Cette expérience a ainsi permis le maintien de l'ensemble des cours du second semestre, soit près de 4 000 heures d'enseignements auprès des 400 étudiants de l'ESI, du BTS professions immobilières 1ère année au Master 2 en droit immobilier.

Afin de mieux appréhender le bilan de cette « expérience pédagogique » imprévue et novatrice, l'école a réalisé une enquête auprès d'un groupe de volontaires d'enseignants et d'alternants.

Dès le 17 mars au matin, tout le dispositif de cours à distance de l'ESI était opérationnel, sans rupture. Cette opération unique de passage de l'ensemble des cours en distanciel a pu se faire aussi facilement grâce à l'expérience en distanciel démarrée dès 2016, et notamment avec un « test » d'ampleur pendant les mouvements sociaux de la fin d'année 2019.

« Il faut saluer la réactivité de l'ensemble des enseignants et collaborateurs, qui ont su faire preuve d'adaptabilité et d'agilité pour réussir ce beau challenge. L'ensemble des soutenances de mémoires ont également pu être réalisées à distance, ainsi que tous les examens et ceci dans des conditions très rigoureuses. » précise Thierry Cheminant, Directeur de l'ESI.

Une expérience réussie pour les alternants...

Cette expérience de télétravail et de cours à distance forcée a été majoritairement bien vécue par les alternants de l'ESI, loin de leur tuteur et de leur cadre de travail habituel. En effet, il ressort de



Contact Presse :

Galivel & Associés – galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

ce sondage que 90% des étudiants ont considéré que le télétravail s'était très bien ou bien passé.

Lorsqu'on demande aux alternants quels sont pour eux les points positifs du télétravail, ces derniers mettent en avant l'autonomie renforcée (42%), une productivité plus forte (21 %), une meilleure gestion de leur organisation (21 %) et une responsabilité accrue dans leurs projets (15 %). *« Le télétravail a été une expérience enrichissante qui m'a apporté autonomie et sens des responsabilités »*, selon Rokhaya, étudiante en Master 1 Droit immobilier. Mais comme le souligne Logan, en Licence professionnelle Droit de l'immobilier, *« le travail à distance a ses limites et ne permet pas de mener les missions à 100%. »*

Ces résultats très majoritairement positifs s'expliquent par la mise en place de conditions et moyens adaptés par les entreprises, qui ont permis d'assurer une continuité des missions dans des conditions favorables. L'ESI tient à les remercier. Parmi les moyens mis en place, notons des adaptations techniques (prêt d'ordinateur par les entreprises), la mise en place d'outils collaboratifs, la pratique de la dématérialisation et des réunions en visioconférence.

... et pour les enseignants

Cette expérience d'enseignement en distanciel a également été une réussite pour le corps enseignant. Pour près de 80 % des professeurs interrogés, les cours à distance se sont bien ou très bien déroulés, avec des étudiants investis et disciplinés au rendez-vous. C'est la conclusion de J. C, professeur de négociation commerciale : *« L'expérience est globalement positive, car les étudiants ont joué le jeu en se montrant disciplinés et attentifs malgré quelques incidents techniques »*.

Au-delà de la réussite dans l'adaptation à cette situation imprévue et exceptionnelle, certains professeurs y ont vu une opportunité pour réinventer leur manière d'enseigner et pour repenser leurs cours sur la forme et le fond, en les rendant plus interactifs avec 30 à 40 minutes d'exposé suivi d'un travail personnel ou en groupe.

Vers une pérennisation de l'enseignement distanciel

Mais, malgré cet engouement, le distanciel n'est pas un substitut total et unique au présentiel. Un peu plus de 20 % des professeurs et 10% des alternants ont soulevé des difficultés propres à ce dispositif, notamment le manque de relations sociales et des difficultés techniques.

Cependant, 64% des enseignants se déclarent prêts à adapter une partie des cours en présentiel à distance pour la rentrée de septembre 2020, en préconisant une amélioration de l'outil pédagogique et un enseignement plus ludique intégrant une adaptation des méthodes pédagogiques afin de permettre plus d'interactions avec les étudiants.

Pour Thierry Cheminant, *« L'avenir de la pédagogie sera un mélange subtil entre distanciel et présentiel, un modèle que nos étudiants*



Contact Presse :

Galivel & Associés – galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

pourraient retrouver en septembre 2020 compte tenu des incertitudes qui planent sur les conditions de la rentrée. Nous sommes prêts à toute éventualité ».

Pour cela, l'ESI s'est d'ores et déjà doté d'un outil plus évolué, véritable classe virtuelle interactive, et qui permet une meilleure interactivité entre étudiants et enseignants.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



À propos de l'ESI

Créée en 2004 par la FNAIM, l'École Supérieure de l'Immobilier prépare et forme à l'ensemble des métiers du secteur immobilier. L'entreprise est au cœur de l'ESI grâce à des formations élaborées avec des professionnels en activité et de par sa proximité avec la FNAIM, première organisation représentative du secteur. Son ambition : former des professionnels de l'immobilier aux enjeux de demain en leur donnant les compétences nécessaires pour répondre aux exigences d'un marché en mutation.

L'ESI se distingue par son offre unique de formations réunissant étudiants et professionnels en activité. Elle propose 17 cycles de formation diplômante et présente une offre de formation continue de plus de 450 thématiques autour de l'activité immobilière. Ses programmes apportent une réponse pédagogique adaptée, en formation initiale comme en formation continue, sur des durées courtes ou longues. Le catalogue de formation continue recouvre l'ensemble des 13 métiers du secteur immobilier, avec des programmes conçus par des professionnels pour des professionnels.

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse :

Galivel & Associés – galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34



Contact Presse :

Galivel & Associés – galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34